

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 septembre 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leïla MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 19

Absents excusés : Angélique VAN HOECKE (procuration à Michel BRULHART), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA), Nicolas PIDOUX (procuration à Patrick DUMAS), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2021_35 - Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 08 septembre 2021

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la nécessité de recruter un agent technique pour exercer les missions d'entretien des locaux et de restauration collective ;

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 17h/semaine au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 08 septembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART





TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 08/09/2021

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Ouvrier polyvalent</i>		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Entretien des locaux</i>		
Adjoint technique	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Agent de service des écoles</i>		
Agent de maîtrise	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Ouvrier polyvalent</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Agent des écoles maternelles</i>		
<u>Filière Administrative</u>		
Responsable des services	1	Rédacteur territorial
<u>Filière Animation</u>		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	10	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 08/09/2021

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
<u>Filière Administrative</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : à raison de 24,5 heures / semaine
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : à raison de 28,28 heures / semaine
<i>Restauration collective</i>	1	à raison de 17,5 heures / semaine
	1	à raison de 17 heures / semaine
<i>Location de salles</i>	1	à raison de 2 heures / semaine
<i>Entretien des locaux</i>	1	à raison de 24 heures / semaine
<u>Filière Animation</u>		
Adjoint d'animation	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation : à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine